

## DÉTAILS PRATIQUES

**Durée :**  
2 Jours

**Dates :**  
10 et 11 décembre 2018

**Horaires :**  
9h à 17h  
Repas du midi tiré du sac

**Lieu :**  
A définir

**Intervenants :**  
Joan Verdugo –  
Formateur en maraîchage sur sol  
vivant et maraîcher sur la ferme  
Can La Haut

**Public :**  
Agriculteurs/trices et porteurs de  
projet du Var et de PACA



### PROGRAMME

*Sur la base d'exposés en salle, échanges et  
visite d'exploitation*

#### Itinéraire technique et préparation du sol en maraîchage sur sol vivant

- ❖ Itinéraire technique du labour biologique :  
technique d'occultation et de couverture  
végétale permanente. Impact agronomique  
de la pratique
- ❖ Mulch : différentes options

#### Stratégies pour la gestion de la fertilité du sol

- ❖ Les stratégies préconisées pour un sol  
vivant : mulch, engrais verts, plantes  
compagnes et extraits végétaux (purins)
- ❖ Itinéraires techniques et indicateurs  
d'impacts agronomiques, écologiques et  
économiques

#### Association de plantes en maraîchage

- ❖ Associations dans l'espace et dans le temps
- ❖ Exemples d'associations entre différentes  
cultures maraîchères et plantes pérennes
- ❖ Praticité et pertinence de la mise en place  
d'associations dans le cadre de culture  
maraîchère commerciale
- ❖ Indicateurs d'impacts environnemental,  
économique et social

#### Planifier et organiser une activité de maraîchage en sol vivant

- ❖ Définition des points clé de réussite : choix  
des cultures, planification, etc.
- ❖ Définition collective de stratégie et  
d'indicateurs pour enclencher un  
changement de pratiques adapté sur sa  
propre ferme

#### Coordonnées :

NOM :  PRENOM :

Adresse :

CP :  Ville :

Tél :  Courriel :

Date de naissance :  à :

#### Niveau de formation initiale :

Fin scolarité obligatoire  BEP  BAC  BAC+2  BAC+3 et 4  BAC+5 et plus

#### Situation professionnelle :

Agriculteur-trice (chefs d'exploitation, cotisants solidaires, conjoints-collaborateurs, aide-familial  
affilié à la MSA) : Participation gratuite pour les personnes à jour de leurs cotisations MSA.

Porteur-se de projet : Participation gratuite pour les personnes en cours d'installation munies  
d'une attestation délivrée par le Point Accueil Installation de la Chambre d'Agriculture.

Autre public : Participation aux frais de formation soit 150€/jour (Adhérent AGRIBIOVAR) ou  
160€/jour (Non Adhérent)

**Pour tous les stagiaires : Fournir un chèque de caution de 50€ à l'ordre d' « AGRIBIOVAR ».**

(En cas d'annulation intervenant moins de 48h avant le début de la formation le chèque sera  
encaissé. AGRIBIOVAR vous propose d'archiver le chèque de caution pendant 1 an pour vous  
éviter de le renvoyer à chaque inscription. Il vous sera restitué l'année suivante.)

Merci de renvoyer ce bulletin à [agribiovar.rabassa@bio-provence.org](mailto:agribiovar.rabassa@bio-provence.org)

Ou par courrier à  
AGRIBIOVAR

Maison du Paysan - ZAC de la Gueiranne  
83 340 LE CANNET DES MAURES